

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Décision n° 131119 du 27 décembre 2011
portant attribution de l'échelon exceptionnel du grade de capitaine**

NOR : *IOCJ1135330S*

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide :

Article 1^{er}

Est admis à l'échelon exceptionnel de son grade le capitaine désigné ci-après :

À compter du 1^{er} janvier 2012

Bassot Nicolas	00167205	0005321822	Région de gendarmerie d'Île-de-France – zone de défense et de sécurité de Paris
----------------	----------	------------	--

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le général,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
B. SOUBELET